

Depuis le 31 mars 2022, la formation du salarié désigné compétent est obligatoire. La durée minimale de la formation est fixée à 5 jours dispensée par un organisme de formation agréé (L4644-1, L2315-18, R2315-9 à R2315-22CT).

Objectifs

- Identifier les obligations de l'employeur ainsi que les rôles et missions de chaque acteur en matière de santé et de sécurité au travail.
- Appliquer les exigences juridiques en santé-sécurité au travail afin d'assurer la conformité réglementaire de son site.
- Rédiger son document unique d'évaluation des risques professionnels pour améliorer sa démarche globale de prévention.
- Identifier et évaluer les risques psychosociaux (RPS)
- Maîtriser les principes et les outils d'analyse des situations de travail et AT MP.

Participants / Prérequis

Salariés désignés compétents en matière de santé sécurité et conditions de travail.
Cette formation nécessite aucun prérequis.

THEMES TRAITES

Les enjeux de la santé au travail, les missions et moyens :

- Enjeux juridiques, humains et économiques.
- Les rôles, obligations et responsabilités.
- Les 9 principes généraux de prévention.
- Les missions, délégations et moyens.

Travailler avec les acteurs de la santé au travail

- Travailler avec les acteurs internes : le CSE.
- Accompagner les droits d'alerte du CSE.
- Préparer les consultations obligatoires.
- Organiser l'information au CSE.

Travailler avec les acteurs externes : Rôles et collaborations

- SPST : focus sur le médecin du travail.
- Inspection du travail.
- INRS.
- ANACT.
- Agent de prévention des organismes de la sécurité sociale.
- Défenseur des droits.

Les risques professionnels

- Caractéristiques du risque professionnel physique.
- Analyse de terrain et outils.
- Focus sur les risques psychosociaux.
 - *Différence entre risque et facteur de risque.
 - *Evaluer le risque psychosocial.
 - *Prévenir le risque psychosocial.

Le DUERP :

- Les obligations réglementaires.
- Notions d'unité de travail.
- Méthodologie des constructions.
- Mises à jour.
- Focus substances et marchandises Dangereuses, risque incendie.
- Focus TMS et facteurs de pénibilité.

- Evaluer les risques psychosociaux.
- RPS et facteurs de RPS.
- Les Outils d'évaluation : construire une enquête RPS.
- Les outils d'évaluation : créer, alimenter, suivre et analyser les 4 types d'indicateurs en entreprise.

Le PAPERIPACT :

- Réglementation du programme annuel de prévention : du contenu à la consultation obligatoire.
- Participation des IRP.
- Mise en corrélation du PAPERIPACT et du DUERP.
- Hiérarchisation et priorisation des mesures de prévention.
- Faire vivre la prévention au sein de l'entreprise.

La prévention au quotidien :

- Travailler avec les entreprises extérieures.
 - *Construire et formaliser un plan de prévention.
 - *Mise à jour des plans de prévention.
- Formations, autorisations et habilitations.
- Registres et documents à tenir à jour.
- Contrôles et vérifications.
- Construire un tableau de bord de sécurité-prévention.

Intervenir :

- Enquêtes après accident du travail et méthodologie.
- Participation des IRP.
- Dispositions réglementaires et formalités administratives.
- Influence sur les indicateurs.
- Focus sur les maladies professionnelles.
- Mener une enquête relative aux faits potentiels de harcèlement moral.
- Mener une enquête relative aux faits potentiels de violences sexuelles.

Référent santé sécurité

SEDAFOR est agréé sur l'ensemble du territoire national pour ses formations réglementaires.
Agrément n° : 2005-1354 N°864



NB : Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des nouvelles réformes.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques

Intervenants Sésame Formation : Juriste expert et formateur en santé sécurité et conditions de travail, intervenant auprès des instances représentatives du personnel depuis 20 ans. Spécialiste des problématiques liées au harcèlement moral et aux violences sexuelles, conseiller en stratégie de prévention des CSE.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 5 jours, soit 35 heures de formation.

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1690 € HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Nous consulter.

Pour toute prise en charge directe, pas de délai nécessaire pour l'inscription à la formation.

Référent santé sécurité

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en mars 2025.